

*Le gouvernement
devrait annoncer fin
juillet ou début
août la nouvelle
cartographie des
académies pour une
mise en place au
01 janvier 2018.*

*5 académies
devraient être créées
par fusion
de certaines :*

- Amiens-Lille,*
- Caen-Rouen,*
- Aix-Marseille-Nice,*
- Limoges-Poitiers,*
- Dijon-Besançon.*

Réforme territoriale :

les personnels veulent des garanties, pas de vagues promesses

La FNEC FP-FO a été reçue, le 2 juillet, en audience par le Secrétaire général du ministère la déclinaison de la réforme territoriale dans notre ministère.

Fusions et « coopération renforcée » : toutes les académies sont bien concernées.

Le Secrétaire général du Ministère a annoncé :

- la mise en place, dans les académies non fusionnées, de comité de direction inter académique, en cohérence avec l'échelon régional.
- qu'il y ait ou non fusion, il y aura bien des réorganisations et mutualisation de services, à l'exemple de l'annonce de la mutualisation du service des examens et concours des académies de Toulouse et Montpellier.
- que le ministère envisageait la mise en place de CAP ou d'instances conjointes dans le cas de fusion d'académies, avec harmonisation des barèmes de gestion.

Pour les personnels non enseignants, la gestion se ferait dans le cadre de la nouvelle académie, sans aucune suppression de poste ni aucune *mobilité géographique obligatoire*, mais des mobilités fonctionnelles.

Pour les enseignants du 1^{er} degré, les concours se feraient dans le cadre de la nouvelle académie.

Pour les enseignants du 2ⁿ degré, créations de zones académiques correspondant aux anciennes académies.

Pour les personnels contractuels : une gestion dans le cadre de la nouvelle académie, donc une zone d'affectation plus grande, alors que les grilles salariales sont différentes.

“ Un engagement prévu dans la durée... » c'est-à-dire jusqu'en 2018.

Si le Ministère se veut rassurant, il prépare en même temps l'adaptation progressive des académies à « l'Etat régional », et donc le terrain de la dislocation des statuts nationaux.

Pour FO, la réforme territoriale, c'est la remise en question et la révision :

- des garanties statutaires de tous les agents.
- des cartes de formation, donc des établissements actuels,
- de la carte des agences comptables,
- des contrats tripartites.

C'est la mise en réseau d'établissements sans qu'aucune garantie ne soit apportée sur le maintien des structures existantes.

Pour FO, ce ne sont pas des garanties pérennes et aucun élément, n'est en mesure de rassurer les personnels.

La FNEC FP-FO, avec sa confédération et la FGF-FO, première organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat, s'oppose à la réforme territoriale, à toute fusion d'académies et à toute fusion de rectorats et revendique le maintien de tous les services et personnels, de toutes les garanties statutaires.